

Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Programme de stabilisation 2017–2019

Le programme de stabilisation 2017–2019 vise à assurer le respect des exigences du frein à l'endettement durant les prochaines années. Il prévoit des mesures d'allègement budgétaire qui permettent de réduire, à partir de 2017, les dépenses de la Confédération d'un montant allant de 800 millions à 1 milliard de francs par rapport à la planification actuelle. Les 25 mesures prévues concernent toutes les tâches de la Confédération, y compris le domaine propre. La loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017–2019 (acte modificateur) entraîne la modification de douze lois en vigueur et l'abrogation d'une loi.

Date d'ouverture: 25 novembre 2015

Date limite: 18 mars 2016

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Administration fédérale des finances, 3003 Berne, tél. 058 462 60 83, fax 058 462 64 84, www.efv.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

8 décembre 2015

Chancellerie fédérale

